



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéniennes et ouest-africaines »

Centre Régional AGRHYMET

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un(e) Consultant(e) individuel(le)/Expert(e) en mobilisation des ressources financières

Pays : Niger/CILSS

Nom du projet : Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP)

N° Crédit : Banque Mondiale (don IDA 920) et Néerlandais (TF0B8255)

Reference STEP : BF-CILSS-BF-327815-CS-INDV

AMI n°006/DG-CRA/UPM/FSRP du 18 janvier 2024

1. Le Centre Régional AGRHYMET, Institution spécialisée du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), a obtenu des fonds (dons) de la Banque Mondiale sous financement IDA (D920) et Néerlandais (TF0B8255) pour la mise en œuvre de la Composante 1 du Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP). Conformément aux procédures de la Banque Mondiale, AGRHYMET CCR-AOS se propose d'utiliser une partie de ces financements pour effectuer les paiements au titre du marché relatif au recrutement d'un(e) Consultant(e) individuel(le)/Expert(e) en mobilisation des ressources financières.

L'objectif de ce recrutement est d'assurer l'élaboration et l'opérationnalisation d'une stratégie de mobilisation des ressources financières pour le CILSS, en général et l'AGRHYMET CCR-AOS, en particulier.

2. De façon spécifique, le consultant individuel doit essentiellement :
 - Elaborer une stratégie efficace de mobilisation des ressources adaptée aux domaines d'activités et aux services du CILSS/AGRHYMET CCR-AOS, prenant en compte, entre autres, le modèle économique d'AGRHYMET CCR-AOS, l'accréditation du CILSS au fonds Vert Climat, au fonds d'adaptation et au fonds pour l'Environnement, etc.;
 - Appuyer le CILSS/AGRHYMET CCR à tirer profit des capacités du secteur privé et académique pour améliorer la production et la fourniture de ses services.
 - Participer et soutenir le développement et l'implémentation du nouveau modèle économique du CILSS/AGRHYMET en élaboration dans le cadre du FSRP.
 - Appuyer les pays dans leurs efforts d'utilisation des concepts de l'Engagement Public Privé et faciliter la valorisation des innovations y afférents au profit de ces pays et du CILSS/AGRHYMET ;
 - Appuyer les développer de concepts permettant de mieux inclure et de mieux profiter des investissements des acteurs du secteur privé dans les programmes de formation d'AGRHYMET CCR-AOS ;
 - Développer des outils pour renforcer les capacités technique et financière du CILSS/AGRHYMET CCR-AOS, en matière de recherche de financement ;

- Développer des partenariats stratégiques avec des organisations locales, régionales et internationales pour soutenir les activités du CILSS/AGRHYMET CCR-AOS.
 - Prospecter, identifier les opportunités de financement du Plan de Travail (2023-2027) et renforcer la liste des partenaires du CILSS et en particulier d'AGRHYMET CCR-AOS ;
 - Assurer la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités de mobilisation des ressources pour le CILSS/AGRHYMET CCR-AOS.
 - Participer activement au montage des projets pour le CILSS et en particulier l'AGRHYMET CCR-AOS et assurer les démarches requises pour faciliter leur acceptation pour le financement ;
 - Participer ou organiser des réunions et/ou des événements de mobilisation des ressources financières pour identifier et consolider de nouvelles opportunités de financement et de partenariats ;
 - Contribuer au transfert des connaissances et de développement de savoir-faire en matière de négociation pour le financement de projet et la mobilisation des ressources financières au profit des experts du système CILSS ;
 - Appuyer le CILSS à développer une approche programme, bénéficiant de l'adhésion de ses partenaires techniques et financiers ;
 - Mettre à profit les acquis et expériences des différents projets du CILSS dans le développement des nouveaux projets ;
 - Favoriser une approche d'interventions du CILSS/AGRHYMET CCR-AOS qui renforce l'engagement public-privé,
 - Contribuer au renforcement des capacités du CILSS/AGRHYMET CCR-AOS à mieux valoriser ses services pour couvrir ses besoins financiers,
 - Assurer le rapportage des rencontres en lien avec la mobilisation des ressources ;
 - Contribuer à l'élaboration et l'exécution de la programmation financière annuelle du POA et des projets du CILSS/AGRHYMET CCR-AOS ;
 - Exécuter toutes autres tâches en rapport avec l'atteinte des objectifs d'AGRHYMET CCR-AOS et du CILSS en général ;
 - Exécuter toutes autres tâches à lui confier par la hiérarchie à l'AGRHYMET CCR-AOS et par le high management du CILSS.
3. Le Centre Régional AGRHYMET du CILSS invite les consultants individuels intéressés à fournir une lettre manifestant leur intérêt, un curriculum vitae et tous documents (Diplômes légalisés et autres justificatifs des expériences) prouvant leur qualification à mieux exécuter les services demandés.
4. Le Consultant le plus expérimenté et le plus qualifié pour exécuter à bien la mission sera sélectionné selon la méthode de « **Sélection des consultants individuels** » en accord avec le Règlement de la passation des Marchés de la Banque mondiale à l'intention des emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), daté de juillet 2016 (révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et juillet 2023), affiché sur le site Web : worldbank.org/html/opr/consult.

NB : Les candidats sont informés que pour tous les critères, notre institution se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies et tout cas de fraude sera soumis aux dispositions de l'annexe IV (Fraude et Corruption) du règlement de Passation des Marchés de la Banque.

5. La durée du contrat est d'un (01) an renouvelable selon la performance de l'Expert(e).
6. Le présent avis à manifestation d'intérêt est soumis aux dispositions du règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), Edition 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et juillet 2023. Aussi, il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et juillet 2023, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
7. Les Consultants individuels intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires en envoyant leurs correspondances aux adresses ci-dessous citées.
8. Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française, portant en objet « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Consultant individuel/Expert(e) en mobilisation des ressources financières** », accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt et le Curriculum vitae suivi du diplôme ainsi que les pages de garde et de signature et les attestations de bonne fin et/ou les attestations/certificats de travail, devront parvenir par voie électronique à administration.agrhymet@cilss.int avec copie à passationmarches.agrhymet@cilss.int, au plus tard le **05.FEV.2024** à 16 heures TU.



Le Directeur Général

MHAMADOU

Dr Mahalmoudou HAMADOUN